

# COMMUNAUTE MOUNDANG ET GUIDAR DE N'DJAMENA

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°3

---

En réaction à la déclaration de la communauté Moundang et Guidar qui a prévu appliquer contre lui les sanctions prévues par nos us et coutumes, Jean Bernard Padaré a voulu distraire l'opinion en effectuant une visite privée à Léré afin de rallier à sa cause la population locale. Entretemps, à Ndjamena, deux communiqués de soutien supposés émaner respectivement de la communauté Moundang et d'un certain collectif des Jeunes de Lac Léré ont été publiés.

L'analyse des deux documents montre que les intéressés et leur mentor, ayant perdu leurs repères, ne sont plus cohérents, ni dans ce qu'ils disent, ni dans ce qu'ils font. En effet :

1. Le communiqué ne précise ni le lieu, ni le moment, ni les participants de la fameuse assemblée générale à laquelle le pamphlet supposé le soutenir est attribué. Mis à part une personne dont l'identité a été reconnue, les autres signataires sont inconnus de la communauté. Nous reproduisons ci-dessous les noms des signataires du document.

Les signataires

Massamba Bruno  
Douzoumé W. Azanki

66 06 66 24

Le Secrétaire Général Chargé de la Communication  
et de la Sensibilisation P.I.  
TCHOUDIBA BOURDJOLBO JEAN

66 06 66 24

2. Il se trouve que les signataires des 2 documents répondent au même numéro de téléphone (66 06 66 24) qui, on ne se saurait jamais dire par quel hasard, était détenu par Ali Amadou Payanfou, beau frère de Jean Bernard Padaré. Le même Ali est planton à son cabinet, le même Ali étant aussi l'accompagnateur de Veuve Massamba au parquet, etc...
3. La communauté Moundang est unique. Point n'est besoin, comme le dit le communiqué publié S/C de Massamba Bruno et consorts, de signaler qu'elle est de Torrock, de Léré, de Guégou, etc, au risque d'oublier de citer des villages très célèbres dont l'existence et la réputation sont à jamais inscrites dans l'histoire du peuple Moundang, transcendant les découpages administratifs récents auxquels fait référence le communiqué, ce qui démontre encore de la grande méconnaissance qu'ont leurs auteurs, de la géographie du pays Moundang et de son peuple qu'ils continuent de défier ;
4. En même temps que ce fameux communiqué, Jean Bernard Padaré a effectué un séjour à Léré pour tenter de rallier à sa cause les chefs de quartiers, de clans, et les notables, en faisant battre le signal Moundang d'appel à la guerre. Ce comportement a choqué plus d'un, et en réponse, la plupart des invités lui ont opposé un refus catégorique, même s'il a réussi à rallier à sa cause quelques personnes qui n'avaient pas d'autre choix que devoir d'allégeance ou ont succombé à la tentation des espèces sonnantes et trébuchantes. De ces personnes, on retrouve deux notables et

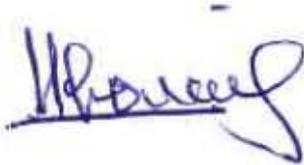
un chef de quartier, actuellement arrivés à N'Djaména. Il s'agit de Wadjiri Zouzabé, Pambro Tchakhimi et Gabriel Patchanné, le dernier étant poursuivi pour abus de confiance vis-à-vis des coton-culteurs à qui il doit payer des intérêts civils, et condamné à 2 ans d'emprisonnement ferme à Pala. Il est actuellement l'objet d'une contrainte par corps visant au paiement à la partie civile des dommages et intérêts.

Ce comportement de Jean Bernard Padaré est un affront que la communauté Moundang ne tolérera jamais, comme signalé dans notre déclaration du 24 décembre 2011. Aussi, la porte de sortie qui lui est offerte par l'entremise des négociations entreprises par son clan est considérée comme définitivement fermée. En conséquence de cela, **Jean Bernard Padaré est banni de la communauté Moundang**. Cette décision se traduira par des mesures sociales, culturelles et économiques d'application immédiate et dont le détail sera diffusé dans les prochains jours. En même temps, des missions seront envoyées dans tout le pays Moundang et Guidar au Tchad et à l'étranger pour expliquer et justifier la présente décision.

Fait à N'Djamena le 27 décembre 2011

**Pour l'assemblée**

**Le Chef de la communauté**



**MAHOULI HAINE DANIEL**